

**DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES****EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

| NOMBRE DE MEMBRES | | | |
|-------------------|----------|-------------|---------|
| EN EXERCICE | PRESENTS | REPRESENTES | ABSENTS |
| 35 | 28 | 4 | 3 |

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022

L'An Deux Mille Vingt-Deux
et le Quinze Décembre à neuf heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Sébastien LEROY, Maire

OBJET DE LA DELIBERATION

165/22 : Rapport annuel d'activités de l'année 2021 de la SARL « CORASIA », délégataire du service public des plages de la Siagne – Lot n°2 – « LA PLAGES »

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Sébastien LEROY, Monsieur Dominique CAZEAU, Madame Christine LEQUILLIEC, Monsieur Gilles GAUCI, Madame Claude CARON, Monsieur Georges LORENZELLI, Monsieur Serge DIMECH, Madame Muriel BERGUA, Monsieur Patrick SCALA, Madame Arlette VILLANI, Monsieur Patrick PEIRETTI, Madame Marie TARDIEU, Monsieur Eric CHAUMIER, Monsieur Charles BAREGE, Madame Catherine AIMAR, Monsieur Didier LAUMONT, Madame Sandra GUERCIA-CASCIO, Monsieur Patrick SALEZ, Madame Sylvie DE TONI, Monsieur Philippe MARAFETTI, Madame Cécile DAVID, Monsieur Gilbert DEPERI, Monsieur Didier SOBRIE, Madame Valéry BAROGHEL, Monsieur Pierre REVET-SERVETTAZ, Madame Amandine BAZZANO, Madame Marie-Hélène REY-COLLET et Madame Elisabeth VALENTI.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR

Monsieur Henri LEROY, représenté par Monsieur Gilles GAUCI.
Madame Sophie DEGUEURCE, représentée par Madame Catherine AIMAR.
Madame Julie FLAMBARD, représentée par Monsieur Dominique CAZEAU.
Madame Patricia YVARS, représentée par Madame Sylvie DE TONI.

ABSENTS SANS POUVOIR

Madame Pascale SOULIE
Monsieur Jean-Charles DELAPORTE
Monsieur Jean-Marcel CLOEZ

Madame Catherine AIMAR est désignée secrétaire de séance.
Madame Cindy DUJARDIN est désignée secrétaire auxiliaire de séance.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

**OBJET : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE L'ANNEE 2021 DE LA SARL « CORASIA »
DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DES PLAGES DE LA SIAGNE – LOT N° 2 – « LA PLAGE »**

Madame Muriel BERGUA rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre d'une procédure de délégation de service public, l'exploitation du Lot n°2 des plages de la Siagne a été déléguée à la SARL « CORASIA » par sous-traité d'exploitation sous forme de concession, du 7 Juillet 2011 au 31 Décembre 2022.

Conformément à l'article L 1411-3 du Code général des collectivités territoriales, après chaque année d'exploitation, le rapport technique et financier du délégataire du service public est soumis à l'examen du conseil municipal.

Ce rapport, présentant les résultats de service public, doit permettre à l'autorité délégante et aux usagers de connaître de manière précise les modalités financières de réalisation du contrat de délégation et de les apprécier en fonction de la qualité du service rendu.

Dans le cadre de cette délégation, le délégataire assure principalement un service de bains de mer et une activité annexe de restauration sur les plages de la Siagne, sur une superficie totale de 1788 m².

L'exploitation de l'année 2021 s'est déroulée dans des conditions conformes aux engagements du concessionnaire et aux dispositions du sous-traité d'exploitation.

Pour les mois de juillet et août, aux cours desquels la Commune assure la surveillance des plages libres, le concessionnaire a pallié cette obligation en versant à la Commune, au titre de la participation à la sécurité du littoral, une somme de 2 059,88 € en application de l'article 6 du sous-traité d'exploitation.

Le concessionnaire a poursuivi ses activités pour les enfants en présence d'un maître-nageur : table de ping-pong, jeux sur le sable...

Le concessionnaire a réalisé, au cours de l'année 2021, un chiffre d'affaires de 2 063 558 €, en augmentation par rapport à 2020 (1 731 716 €).

Le résultat d'exploitation est également en progression : +562 380 € en 2021, contre +363 863 € en 2020.

La masse salariale, qui avait été considérablement réduite de 2019 à 2020, augmente de 40,57 % de 2020 à 2021 : elle passe de 290 071,86 € à 407 742,65 €.

Le concessionnaire indique avoir reçu des subventions d'exploitation, pour un montant de 154 656 € en 2021 (68 102 € en 2020), correspondant aux aides de l'Etat au titre de la crise sanitaire.

En 2021, la Commune a perçu une redevance domaniale d'un montant de 168 389,16 €, dont :

- *au titre de la part fixe* : 99 120,52 €, déduction faite d'une exonération de 26 938,68 € consentie par la Commune en raison de la crise sanitaire (suivant avenant n° 4 approuvé par délibération du Conseil Municipal n° 072/21 en date du 29 juin 2021) ;
- *au titre de la part variable* : 69 268,64 €.

Conformément à l'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel d'activité pour l'année 2021 de la délégation de service public des Plages de la Siagne – Lot n°2 « LA PLAGE » –, joint en annexe à la présente délibération.

LE CONSEIL,

Vu l'avis favorable émis par la commission consultative des services publics locaux qui s'est réunie le 24 Novembre 2022,

Et après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport annuel de la SARL « CORASIA », délégataire de Service Public des plages de la Siagne – Lot n°2- LA PLAGE, pour l'année 2021, joint en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,
Sébastien LEROY

La Secrétaire de Séance,
Catherine AIMAR

